Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC n°2023.05.02

Séance du 14 septembre 2023

Nombre de membres - afférents au Conseil

15

Date de la

Municipal

convocation:

- en exercice

15

11 septembre 2023

présentsexcusés

12

L'an deux mil vingt trois le quatorze septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

<u>Présents</u>: Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Conseillers.

Excusés: Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL

Françoise GUERRIERI a été nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Logements réservés / Bâtir et Loger

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune s'est portée garante des emprunts pour la construction des logements sociaux construits par le bailleur social « Bâtir & Loger ».

A ce titre, la Commune bénéficie d'un logement réservé de type 3.

Or, suite au décret 2020-145 du 20 février 2020, la gestion des demandes de réservation va passer de gestion de stock à la gestion de flux.

Pour ce faire, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention avec Bâtir & Loger avant le 24 novembre 2023.

Mme le Maire fait lecture de cette proposition de convention.

Concrètement, la Commune en tant que garant, bénéficiera toujours d'un logement réservé, mais pas nécessairement un type 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la signature de la nouvelle convention avec Bâtir & Loger,
- Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document lié à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 18 septembre 2023 et publication ou notification le 21 septembre 2023

AR Prefecture

NCENZO

043-214300584-20230914-DELI_2023_05_02-DE Reçu le 18/09/2023